

Septembre 2013

N° 225

Sommaire :

Edito

Page 2 : rythmes

Pages 3 à 6 : actualités

Page 7 : carte scolaire

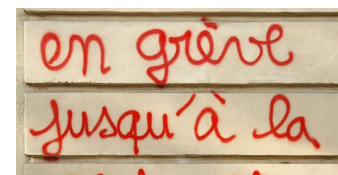
Page 8 : Appel à la grève et manifestations

Encart : syndicalisation

Edito

**Nous voilà donc une année plus
tard face au changement promis.
Avec un petit air de déjà vu...**

seuls salariés la responsabilité et
l'individualisation de l'effort atten-



En 1993, Balladur serrait la vis. En 2003, Fillon s'attaquait au secteur public. En 2008, les régimes spéciaux étaient visés. En 2010, l'âge du départ à la retraite reculait.

En 2013, le gouvernement Hollande annonce de nouvelles attaques contre les retraites, le pouvoir d'achat, l'emploi et l'ensemble de la protection sociale.

Sur l'air de Carmen et son « Prends garde à toi », Hollande affirme que vivant plus longtemps nous serions forcés de travailler plus longtemps.

Oui nous vivons *en moyenne* plus longtemps (les récentes études montrent aussi que dans le même temps l'état de santé des Français se dégrade) mais non, le recul de l'âge de départ à la retraite n'est pas la solution qui permettra de financer les caisses de retraite censées être vides en 2020 (ce qui augure d'ailleurs de la poursuite du niveau de chômage...). Cette mensongère lapalissade tend une fois encore à faire peser sur les

du et organise la paupérisation de toute une société en réduisant la plupart des retraites à des pensions de misère. Hollande omet par là-même d'indiquer que les gains de productivité n'ont jamais été aussi élevés.

A cette date, les mêmes politiques créant les mêmes effets, ce sont toujours essentiellement sur les seuls salariés que pèsent les impôts et l'augmentation de la CSG, la crainte des licenciements, la hausse des prix et la précarisation tandis que le patrimoine des 500 Français les plus fortunés a augmenté de 25 % en un an avec un total de 330 milliards d'euros (plus que le budget de l'état.)

Pour la FSU le droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% et une durée d'assurance de 37,5 annuités (prenant en compte les périodes de chômage, de précarité, les années d'études et de formation) sont incontournables.



La question fondamentale reste donc bien la nécessaire répartition de la richesse produite par les salariés entre salaire (et retraite) et capital. Cette répartition doit s'articuler avec un plan de lutte contre la crise sachant que la situation de l'emploi et le niveau des salaires sont déterminants.

Le SNUipp-FSU du Jura sera engagé dans les actions collectives de ce début septembre, celles qui auront lieu pour obtenir les ouvertures de classes nécessaires et celles concernant les retraites, en particulier le 10 septembre.

Il est donc temps maintenant.

Nathalie Pszola

**TOUS ENSEMBLE
MARDI 10 SEPTEMBRE**

Rythmes scolaires

A la rentrée 2013, seulement 23,3% des élèves, 20% des écoles et 18,6% des communes appliqueront la réforme des rythmes. Le ministère s'est donc heurté à un refus massif de la part des enseignants et des municipalités de mettre en place au pas de charge ce qui constituait un des piliers de la réforme de l'école primaire. Les questions de financement, de recrutements de personnels sur le temps péri-scolaire et de locaux ont souvent constitué des obstacles infranchissables pour l'ensemble des partenaires de l'école.

La proximité des élections municipales du printemps 2014 va pousser le ministère à clore ce dossier le plus rapidement possible. Le SNUipp-FSU39 sera aux côtés des équipes pour faire le bilan des premières expériences et en tirer des enseignements pour les suivantes. Dès lors, il demande la réécriture du décret pour permettre de sortir du carcan des 9 demi-journées, assurer l'égalité sur le territoire et faire en sorte que les conseils d'école soient consultés avant que les décisions soient prises.

Comité de suivi départemental

Nous continuerons de siéger au comité départemental à cette rentrée 2013 parce que nous devons être aux côtés des enseignants. Nous informerons les collègues, les parents, les municipalités du contenu des discussions pour que rien ne soit décidé en dehors d'eux. Nous rappellerons aussi que ce comité ne peut être que consultatif et qu'il est hors de question que des décisions touchant aux conditions de travail des enseignants se prennent sans réunion des instances paritaires que sont les CTSD, CDEN et CHSCT.

Nous rappellerons aussi que l'immense majorité des collègues, suivie par une majorité de parents d'élèves et d'élus, a rejeté depuis le début cette réforme imposée sans concertation. Nous défendrons aussi les collègues des écoles qui, le plus souvent contre leur gré, devront appliquer la réforme dès la rentrée prochaine à cause de la décision unilatérale d'une municipalité.

Comité de suivi local

Vous allez être invités aux comités locaux afin de discuter la mise en place de la réforme dans votre commune.

Conformément à ses engagements, le SNUipp du Jura met en ligne sur son site un argumentaire détaillé afin

de vous aider à défendre vos revendications (locaux, prise en charge des élèves en difficulté pendant les activités, pause méridienne, gestion des remplacements...)

Dans le même temps, le SNUipp-FSU national a mis en place une plate forme nationale spéciale afin de mutualiser les infos.



Argumentaire rythmes : 39.snuipp.fr
Plate-forme nationale : <http://rythmes.snuipp.fr>

La laïcité bafouée

Le 7 juin, l'accord-cadre signé entre Total et le ministère de la jeunesse et des sports formalise la possibilité pour les collectivités territoriales de recourir à des fonds privés pour financer les projets éducatifs territoriaux (PEdT) et annonce une première enveloppe de Total :

« 4 millions d'euros assureront le développement d'activités éducatives et culturelles en dehors du temps scolaire en accompagnant la réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré... ».



Et le respect de la loi aussi...

Alors que le Conseil d'État a déclaré la disposition abaissant le taux d'encadrement périscolaire illégale car contrevenant à la sécurité des enfants, le ministère la maintient. Austérité oblige : c'est 25% d'économie que cette élévation des seuils permettra. Même le président de la CNAF (Allocations familiales), appelée à financer la réforme, met en garde le ministre : « On ne décide pas d'une réforme seul, pour dire ensuite que l'on n'a pas le sou. »

Claude Gautheron et Nathalie Pszola

Les 108 heures : nouvelle répartition

1. Soixante heures réparties :

- en 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC)
- en 24 heures forfaitaires consacrées à identifier les besoins des élèves, à organiser l'APC, à l'articuler avec les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans » et à améliorer la fluidité des parcours entre les cycles

2. **Dix-huit heures** pour l'animation pédagogique et la formation continue dont au moins 9h pour tout ou partie de formation à distance ou sur support numérique

3. **Vingt-quatre heures** pour les différentes réunions (conseil des maîtres, de cycles...) et relations avec les parents

4. **Six heures** pour les conseils d'école.



APC : la main aux enseignants, non aux tableaux de bord.

Les APC contiennent trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes : activités d'aide et de soutien, accompagnement méthodologique, activités en lien avec le projet d'école. Les équipes décident de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent. Elles sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU est intervenu à tous les niveaux pour que ce temps soit à la main des équipes et qu'une confiance, s'appuyant sur l'autonomie pédagogique des équipes, soit restaurée. Il soutiendra toutes les équipes en ce sens.

Temps de travail des PE : en moyenne 44h hebdomadaires

Une étude de la DEPP publiée au mois de juillet 2013, confirmant un rapport de l'Inspection générale et une enquête du SNUipp-FSU, évalue le travail des enseignants du 1er degré à plus de 44 h semaine ! Cette étude met en lumière la quantité de « travail invisible » que font les enseignants du premier degré. Le ministère, en passant de 60 heures d'AP à 36 heures d'APC, libère 24 heures. C'est une première réponse mais elle est loin d'être satisfaisante et suffisante. Le SNUipp-FSU demande la prise en compte de la globalité de notre temps de travail qui ne cesse de s'alourdir et donc des réponses beaucoup plus ambitieuses et notamment que l'ensemble des 108 heures soit consacré au travail en équipe. Il est grand temps que les enseignants bénéficient d'évolutions concrètes pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail.

Pas d'impasse sur une vraie formation continue !

Sur les 18 heures d'animation pédagogique, au moins la moitié pourra être consacrée à la formation à distance. Une plateforme ministérielle « M@gister » a été créée pour l'occasion mais ne sera pas opérationnelle avant janvier 2014. Des parcours de formation à distance pourquoi pas, mais ils doivent être de qualité, répondre aux besoins du terrain et faire l'objet d'accompagnement en présentiel à certaines étapes.

Surtout, ils ne peuvent pas remplacer les sessions de stages de formation continue. Ceux-ci sont indispensables si l'on veut que l'école change. Cela nécessite le retour de plans départementaux de formation ambitieux et des moyens pour assurer les remplacements et les frais de déplacement. Être enseignant est un métier qui s'apprend tout au long de sa carrière et cela passe donc par une formation continue de qualité.

Reconquérir nos droits syndicaux

Malgré la mise en œuvre des accords de rénovation du dialogue social, dans le 1^{er} degré, des militants et personnels connaissent des restrictions importantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : limitation du droit à l'organisation des réunions d'information syndicale, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable), limitation des droits et des moyens des représentants syndicaux élus ou désignés dans les ins-

tances. Le droit aux locaux syndicaux équipés n'existe pas et le barème de calcul du temps syndical minore les moyens accordés par le ministère de l'éducation nationale. Ces atteintes au droit syndical sont inacceptables. Les entraves doivent être levées et les droits rétablis.

Le SNUipp-FSU demande notamment le droit de participation à une RIS par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves.

Il s'est adressé au ministre. Dans sa réponse, celui-ci confirme par écrit qu'il va mettre en place une discussion sur le sujet.

Le SNUipp, avec la FSU, revendique l'égalité du droit syndical pour tous les agents de la fonction publique, la levée de toutes les atteintes et le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux.

L'exercice du droit syndical est une affaire sérieuse dont la conquête constitue un gage pour un dialogue social constructif et revivifié.



L'ISAE : il en manque encore !

Comme nous l'indiquions dans la VS de juin, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, sera versée aux enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et

des établissements spécialisés. Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014. En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA..) et perçoivent déjà une autre indemnité.

Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que pour lui, cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an.

Le ministre a également annoncé l'augmentation de 2 à 3 % pour le passage à la hors classe. Cette mesure sera effective à la rentrée 2013 et va concerner un peu plus de 2 200 collègues. Le ratio sera porté ensuite à 4% en 2014 (soit environ 8 900 collègues) et à 4,5% en 2015 (environ 10 100 collègues). Le SNUipp continue d'intervenir pour que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice 783, échelon terminal de la hors-classe.

A l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1^{er} degré a marqué des points. Si ces mesures sont un tout premier pas vers une amélioration du pouvoir d'achat, elles sont insuffisantes et ne compensent pas la perte du pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice depuis 4 ans (salaires amputés de 13% depuis 2000). Ajoutons qu'elles ne concernent pas tous les personnels (de l'éducation nationale) et de toute la fonction publique.



Ce bulletin d'information **n'existerait pas** si le SNUipp/FSU 39 n'avait pas ses syndiqués. C'est grâce aux syndiqués que la section peut vivre et travailler.

SYNDIQUEZ-VOUS !

Direction et fonctionnement d'école : ouvrir réellement le chantier

Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction importante au bon fonctionnement de l'école. Les différents stages syndicaux sur la question ont mis à jour des attentes et des revendications concrètes. Les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre doivent aboutir à une amélioration significative des conditions d'exercice.

La réflexion va s'effectuer autour de trois axes : les missions du directeur, l'accompagnement du parcours professionnel, la valorisation de la fonction (avancement, décharges).

Au SNUipp-FSU, nous estimons qu'il

est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.

Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur : l'explicite à travers sa définition réglementaire des missions comme l'implicite à travers son activité réelle. Il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur. Toutes les écoles doivent bénéficier de temps de décharge et les seuils doivent être abaissés. Un allègement de la charge de travail est aussi nécessaire.

Une redéfinition des missions et une clarification des responsabilités sont également indispensables.

La formation n'est pas à la hauteur de ce que l'on



demande aux directeurs. Une véritable formation initiale et continue aux différentes dimensions de ce travail spécifique doit être mise en place.

Pour le SNUipp du Jura, la création de 10 000 emplois aidés supplémentaires à cette rentrée n'est pas la réponse adaptée. Elle permet juste de répondre, mal et précairement, aux besoins des directeurs. Le temps de décharge alloué à l'école, la redéfinition des missions, le rôle du conseil des maîtres doivent être revus afin de permettre un vrai travail d'équipe.

AVS : enfin du concret ! Pour une minorité...

Le premier ministre a annoncé le 20 août des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS).

Ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier. Elles n'envisagent cependant pas la création d'un corps de la Fonction Publique et ne concernent qu'une minorité des AVS du 1^{er} degré.

En effet, seuls les AVS en contrat d'Assistant d'éducation pendant 6 ans (durée maximale) pourront progressivement passer en CDI à partir de la rentrée 2014. Pour l'année scolaire 2013-2014, une mesure transitoire permettra de reconduire pour un an les 3 000 contrats arrivant à terme au cours de cette période. Potentiellement,

28 000 AVS en contrat d'Assistant d'éducation (1^{er} et 2nd degré) sont concernés. *Parallèlement, une démarche de validation des acquis de l'expérience leur sera proposée, afin de valider le nouveau diplôme relatif à l'accompagnement des personnes. Ce diplôme sera créé sur la base d'une fusion des diplômes d'AMP (Aide médico-psychologique) et d'AVS (Auxiliaire de vie Sociale).* Un certain nombre de points restent en outre à préciser, concernant les conditions des recrutements, le cadre d'emploi, les rémunérations, la quotité et les conditions de travail.

Les AVS sous Contrats Uniques d'Insertion (CUI) ne sont, eux, pas concernés par cette mesure. Or ils représentent 65% des AVS dans le 1^{er} degré. Et leur nombre va aug-

menter puisque 8000 CUI seront recrutés pour la rentrée 2013 (pour seulement 350 sous contrat d'Assistant d'éducation), 1^{er} et 2nd degré confondus. Ils verront par contre leur temps de formation doublé, passant de 60 à 120 heures.

Le SNUipp-FSU se félicite que ses actions menées aux côtés des EVS pour une professionnalisation du métier ait contribué à la prise de conscience gouvernementale et demande que des discussions s'ouvrent sans tarder pour suivre la mise en place du nouveau dispositif et donner les garanties nécessaires aux personnels concernés. Il regrette que le recrutement sous contrats aidés CUI perdure, sans perspectives claires d'emploi pérenne.

Nouveaux programmes en 2015 : participons. Attentivement !

Le gouvernement vient de mettre en place le Conseil Supérieur des Programmes (CSP). Il aura pour objectif de travailler à de nouveaux programmes et de définir un nouveau « socle de connaissances, de compétences et de culture ». Le SNUipp-FSU sera vigilant et refusera tout système avec deux référentiels socle/programmes qui peut

conduire à un tri, notamment social, des élèves et organiser une école inégalitaire. Il rappelle son opposition à la notion de socle. Pour le SNUipp-FSU, le point de vue des professionnels de terrain doit nourrir la réflexion du travail de ce CSP qui doit s'engager sur la rénovation des programmes pour la rentrée 2015. Il a demandé des temps

banalisés pour associer les enseignants tout le long de leur élaboration. En réponse à notre interpellation lors du CSE du 10 juillet dernier, le SNUipp-FSU a obtenu du ministre une consultation des enseignants en septembre 2013 sur le bilan des programmes actuels. Reste au ministre à en préciser les modalités....

Les débutants en responsabilité

Cette année, deux promotions de débutants en formation seront en responsabilité sur le terrain, les PES et les étudiants M2 contractuels. Les PES qui ont passé le concours 2013 tout en ayant validé un master, seront en classe dès la rentrée et auront durant l'année des périodes de formation. Ils seront évalués tout au long de l'année en vue de leur titularisation. Les étudiants M2 contractuels, qui sont admissibles au concours exceptionnel 2014, seront à tiers temps en responsabilité en classe (décharges de direction) et devront préparer les épreuves d'admission du CRPE qui se dérouleront en juin 2014 et valider leur master 2.

Pour le SNUipp-FSU, c'est la logique de formation qui doit présider à leur année. Les PES doivent bénéficier de réels retours en formation initiale. Leur accompagnement doit être assuré par des PEMF plus nombreux qui doivent

avoir les moyens d'assurer leurs missions (un réel tiers temps de décharge de classe). Les étudiants M2 contractuels doivent également bénéficier d'un accompagnement sur le terrain et d'une mise en responsabilité progressive.

Formation : ESPE, vraiment à améliorer !

Les ESPE remplacent les IUFM à cette rentrée. Symbole de la volonté affichée par le ministre de l'éducation de rétablir une véritable formation professionnelle, la réforme n'est néanmoins satisfaisante ni sur la forme ni sur le fond. Mise en place dans la précipitation, manque de concertation, manque de garantie en terme de moyens d'assurer les missions, absence de cadre national des contenus de formation et de la structure des ESPE...

En cette rentrée, 5 ESPE ne présentent pas les garanties nécessaires. Bien d'autres sont en difficulté.

En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des ESPE. Il est indispensable de reprendre le dossier, en associant l'ensemble des personnels concernés et des usagers, et avec l'assurance du déblocage des moyens nécessaires à l'ensemble de leurs missions. Dans ce contexte, l'année qui vient doit être considérée comme une étape de transition pour toutes les ESPE.

Education prioritaire

Le chantier de la relance d'une politique d'éducation prioritaire va passer par une révision de la carte des écoles et des collèges relevant de l'éducation prioritaire. L'amélioration des conditions de travail des enseignants en ZEP et leur indemnisation font également partie des réflexions en cours. Pour le SNUipp-FSU, des moyens sont aussi à mettre en œuvre pour parvenir dans nos classes à résorber les écarts de résultats entre les élèves relevant de

l'éducation prioritaire et ceux des autres écoles. Des assises de l'éducation prioritaire se tiendront dans tous les départements et académies à l'automne 2013. Nous devons y prendre toute notre place pour qu'une vraie relance soit effective dès la rentrée 2014 prenant en compte les spécificités de

l'éducation prioritaire dans les zones urbaines et rurales. Cela nécessite de développer les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans », de travailler à la réduction des effectifs et de libérer du temps pour les équipes afin de leur permettre de travailler de

manière plus collective et avec les nombreux partenaires. Une formation continue et un accompagnement constituent également des incontournables pour améliorer les pratiques et construire des projets porteurs de réussite pour tous les élèves.

Carte scolaire et infos départementales

Malgré la création programmée de 60 000 postes dans l'éducation sur 5 ans ouvrant des perspectives d'emploi pour les étudiants, le ministère n'atteint pas ses objectifs de recrutement pour la session 2013. En effet, les jurys n'ont pu pourvoir tous les postes, faute de candidats de niveau suffisant. Dans le premier degré, près de 300 places ne sont pas pourvus à la session de 2013.

Le maire de la commune, accompagné de parents d'élèves, du président de l'association Ecole et Territoire et du SNUipp ont pu y défendre l'école rurale et de proximité face à Mme Colin, secrétaire générale représentant le dasen du Jura. Les échanges ont été fournis, Lionel Paillardin (Ecole et Territoire), les administrés et Madame le maire ont fait valoir les argu-

Cette circulaire, par refus répétés du dasen, est inappliquée dans le Jura, comme celle permettant de compter les 2 ans dans les Zones de Revitalisation Rurale ou de montagne.

La représentante du dasen (comme le recteur dans son référé de défense !) a reconnu les bienfaits de l'école rurale, des cours à plusieurs niveaux et déploré les effets des classes surchargées sur les résul-

sion de 2015.

RAPPEL pour le Jura : le dasen a encore 13 postes en réserve pour le CTSD du 6 septembre (6 après le CDEN du 14 février + 7 postes après le CDEN de juin (gel des postes de postes de rased vacants entre autres).

La mairie de Bellefontaine au tribunal administratif :

Le 19 août s'est tenu le référé au TA de Besançon concernant le re-

le maire ont fait valoir les arguments que nous partageons pour la défense de l'école rurale et de proximité s'appuyant sur les études des chercheurs et les résultats des élèves. Tous ont travaillé d'arrache pied à monter ce dossier mettant en autre en avant la circulaire 91-124 qui permet d'inscrire à l'école les enfants qui ont **ou AU-RONT** deux ans entre la rentrée et le 31 décembre de l'année civile.

classes surchargées sur les résultats des élèves.

Le SNUipp et la FSU continueront dans les instances de faire appliquer les textes et de défendre toutes les écoles du département.

Le juge a déclaré la demande hors délais mais une nouvelle audience est prévue. Nous y participerons pour y défendre le droit et notre vision de l'école publique, laïque gratuite et de proximité.

Marielle Commoy, Nathalie Pszola

Circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991(1) modifiée par les circulaires nos 92-216 du 20 juillet 1992 et 94-190 du 29 juin 1994

1.1. ADMISSION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Cette admission est prononcée, dans la limite des places disponibles, au profit des enfants âgés de deux ans révolus au jour de la rentrée scolaire.

Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans les semaines suivant la rentrée et au plus tard au 31 décembre de l'année en cause pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire, toujours dans la limite des places disponibles.

Réponse de l'IEN de Champagnole à une mère d'élève demandant l'application de la circulaire pour son fils...

je vous informe qu'il n'est pas possible(..) En effet le code de l'éducation (...) seuls les enfants qui ont atteints l'âge de deux ans au jour de la rentrée (...).

Les études conduites (...) mettent en évidence la fragilité des résultats **de nombreux garçons** nés au cours du dernier trimestre de l'année civile, vraisemblablement en raison de la différence de maturité que représente quelques mois de décalage avec leurs jeunes camarades nés au cours du premier trimestre....

Et pour les filles ça marche alors ? Effarant non ?!



Mardi 10 septembre Pour travailler et vivre mieux !

Après la Conférence sociale et les concertations de l'été, le rapport Moreau le Gouvernement attend le mois de septembre pour donner les grandes mesures qu'il compte prendre. Ses premières déclarations inquiètent les salarié-es, les retraité-es et les demandeur-ses d'emploi d'autant que le calendrier imposé est très resserré.

Les organisations syndicales ont déjà largement fait part de leur analyse sur le rapport Moreau et des mesures qu'elles ne sauraient accepter comme :

- tout allongement de la durée de cotisation
- l'opposition public/privé,
- la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

L'allongement de la durée de cotisation, déjà engagé, fixe des conditions inaccessibles aux plus jeunes dont la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi est allongée par rapport aux générations antérieures. Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salarié-es et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC.

Il est nécessaire de redonner confiance aux salarié-es, particulièrement aux jeunes générations dans le système de retraite solidaire.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité. C'est pourquoi la CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations pour ne pas laisser les propositions du MEDEF faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement.

Manifestations

Dole : 10h Sous-préfecture

St Claude : 10h Sous-préfecture

Lons-le-Saunier : 15h Place de la liberté



